Membre de l'Union des Editeurs
de la Presse Périodique
Lid van de Unie van de Uitgevers
van de Periodieke Pers

CONSISTOIRE CENTRAL ISRAELITE DE BELGIQUE
CENTRAAL ISRAELITISCH CONSISTORIE VAN BELGIE

Belgique - België
PP-PB
Bruxelles X
1/1300
P605081

Mai – Juin – Juillet 2007 – Tamouz 5767
Trimestriel
Driemaandelijks
23

Nouvelles CONSISTORIALES
CONSISTORIAAL Nieuwsblad

Edité par le Consistoire Central Israélite de Belgique • Centraal Israëlitisch Consistorie van België
Hoofdredacteur en verantwoordelijke uitgever : Michel Laub, secretaris-generaal C.I.C.B.
Rue J. Dupont, 2 – 1000 Bruxelles • Tel. 02/512.21.90 • Fax: 02/512.35.78 • E-mail : consis@online.be • www.jewishcom.be

Sommaire
Inhoud

Editorial 1-2

Archives de l'Office des Etrangers . . 3-7

Projet « Donnez-leur un visage » . . . 8-10

Projet « TRANSPORT XX » 11

Toespraak van
Dhr. Yves Leterme, minister-president,
te Boortmeerbeek 12-13

Toespraak van Prof. J. Klener
op 8 mei 2007 te Antwerpen 14

L'école en sursis – La scolarisation des
enfants juifs pendant la guerre . . 15-18

Hommage au Baron J. Klener 19

Conseil des Femmes Juives 19

La communauté juive d'Iran. 20

Editorial

Redonnons leur un visage

Depuis que le rapport final de l'étude effectuée par le CEGES (Centre d'Etudes et de Documentation Guerre et Sociétés contemporaines) pour le compte du Gouvernement fédéral, suite à la demande du Sénat de Belgique, est sorti de presse le 8 mai dernier sous le nom évocateur : « La Belgique docile – Les autorités belges et la persécution des Juifs en Belgique pendant la Seconde Guerre mondiale »[1], la possibilité de faire mieux connaissance avec de nombreuses facettes de la réalité belge de l'entre deux-guerres, de la période de l'occupation nazie et de l'immédiat après-guerre est ouverte à tout le monde. Bien avant la parution du rapport du CEGES, on savait déjà que cette réalité, du moins pour ce qui concerne la population civile, était composée d'un éventail fort diversifié, allant de la conduite héroïque de certains au comportement abject d'autres, les uns ayant opté pour la résistance contre la barbarie ou pour le sauvetage de ses victimes, les autres pour la collaboration, voire la trahison et la délation, avec, entre ces deux extrêmes, la passivité du plus grand nombre. Les sauveurs, ceux que le peuple juif reconnaissant, désigne par la belle expression : « Les Justes parmi les Nations » (en hébreu : *Hassidé Oumot Ha'Olam*[2]), reconnus et honorés par l'Etat d'Israël depuis 1953, ont été reconnus à leur juste valeur par l'Etat belge le 8 mai dernier. Ce jour-là, pour leur rendre hommage, le Premier ministre, au nom du Gouvernement belge, inaugurait, deux plaques (l'une en français, l'autre en néerlandais) au Mont des Arts à Bruxelles.

Si donc, avant la parution du rapport du CEGES, la majorité d'entre nous avait des idées se rapprochant convenablement de la réalité à propos de l'attitude individuelle des habitants de notre royaume pendant ces années 1930–1950, il en allait tout autrement pour ce qui concernait l'attitude des pouvoirs publics. Nous nous devons de rendre ici un hommage vibrant aux chercheurs du CEGES en cela que le rapport qu'ils ont pu produire, en un temps record par ailleurs, est d'une qualité et d'une rigueur étonnantes et constitue une mine d'informations généralement inconnues du grand public.

Ainsi, « La Belgique docile » a l'immense mérite de nous ouvrir les yeux sur une réalité que, malheureusement, même les plus pessimistes d'entre nous n'auraient pu soupçonner.

1 Aux Editions Labor
2 Notion introduite par le Talmud au traité Baba Batra, p.15b (à propos de Job)

Il y est principalement question :
pour l'avant-guerre : d'un degré important de compromissions, voire de sympathisation avec les idéologies racistes, xénophobes et antisémites, de la part d'un nombre non-négligeable d'autorités de notre pays, même au niveau le plus élevé,
pour la période de l'occupation : de docilité par rapport aux moindres souhaits de l'occupant et de collaboration avec celui-ci, à de très nombreux niveaux des pouvoirs publics belges,
pour l'après-guerre : de non-reconnaissance de la part de ceux-ci d'avoir contribué d'une manière importante à la tragédie.

Il me semble évident que chaque citoyen belge, conscient de cette qualité, se doit de lire le rapport. Car il ne s'agit pas d'un livre d'histoire quelconque, un de plus. Il s'agit de notre histoire, celle qui a forgé notre société depuis ¾ de siècle et qui laissera des traces indélébiles pendant longtemps encore.

Comment réagir ?

En ce qui concerne les autorités de notre pays : en faisant du rapport du CEGES un document de base pour une réelle prise de conscience, à tous les niveaux. Une prise de conscience qui ne puisse pas se donner bonne conscience trop facilement. Réparer la spoliation matérielle est un acte positif, mais qui va de soi dans tout Etat de droit. Cet acte ne peut pas prétendre effacer, à lui seul, la collaboration des pouvoirs publics de notre pays au génocide de sa communauté juive, telle que décrite et explicitée dans le rapport du CEGES.

Reconnaître cette collaboration, en faire un sujet important dans les programmes d'enseignement, commémorer le judéocide par des plaques dans les écoles dont les élèves juifs ont été exclus, puis exterminés, rendre un hommage public constant à tous ceux qui se sont élevés activement contre la barbarie, y compris aux nombreux Juifs qui ont combattu l'ennemi dans les Forces Alliées et dans la Résistance, continuer à mettre en lumière le courage des déportés, leur lutte pour la survie. Car la connaissance du passé en vue d'en tirer toutes les leçons est le meilleur garant d'un avenir meilleur.

Il est vrai que certaines initiatives ont été prises, comme celle du 8 mai dernier au Mont des Arts à Bruxelles. Mais elles ne touchent jusqu'à présent qu'un très petit nombre de concitoyens, souvent limité aux organisateurs de l'événement, aux rares survivants de la Shoah eux-mêmes et aux descendants des victimes.

Une initiative comme celle de la cérémonie annuelle à Boortmeerbeek est exemplaire par sa qualité et le message fort qu'elle véhicule. Puisse l'idéal citoyen qui anime les organisateurs de cette manifestation se transmettre à de très nombreuses autres communes et institutions du pays.

Cette année, la commémoration de Boortmeerbeek était placée sous le signe du projet : « Geef hen een gezicht » (« Donnez-leur un visage »), entrepris par le Musée Juif de la Déportation et de la Résistance à Malines. Retrouver et exposer le visage d'un nombre maximal de déportés pour, en quelque sorte, leur redonner vie. Rappeler à tous nos concitoyens, si besoin en était, que ces enfants, ces adultes, ces vieillards arrachés à la vie par la plus abjecte des barbaries, ne peuvent pas se réduire aux simples numéros utilisés dans l'administration de la machine à tuer nazie. Que chaque victime avait un visage, celui d'un être cher, et portait en lui le potentiel d'une vie et d'un monde faits de valeurs belles et constructives. Et que c'est dans notre beau pays, dans les rues qui nous sont familières et dans un passé encore tout récent que l'horreur a pu se perpétrer.

Dans ce numéro, nous illustrons pour nos lecteurs quelques aspects des sujets que nous venons d'évoquer. Avec l'espoir d'inciter nos lecteurs à réfléchir au monde meilleur que nous appelons tous de nos vœux.

Michel Laub, secrétaire général

Interviews de Louis-Philippe ARNHEM et Patricia RAMET

Nous sommes dans la Tour n° 2 du World Trade Center au nord de Bruxelles, à l'Office des Etrangers, Ministère de l'Intérieur. Les 5 800 000 dossiers actuels des archives de ce Service, non accessibles d'ailleurs au grand public, y forment une mémoire impressionnante.

Au lendemain de la Shoah, quelques survivants de la tragédie, qui cherchent désespérément des informations concernant leurs proches disparus, font appel à ce Service. Mais ce n'est que depuis 2003 qu'il s'ouvre réellement aux familles décimées par la Shoah, suite à la demande des descendants directs, à la recherche de renseignements qui concernent leurs proches. L'actuel directeur de l'Office, M. F. Roosemont, et son collaborateur à la Direction logistique et recherches historiques, M. Louis-Philippe Arnhem apportent une contribution essentielle à cette récente ouverture.

Nous avons rencontré M. Arnhem afin d'essayer de comprendre un peu, pour nos lecteurs, les tenants et aboutissants du fonctionnement de l'Office et son ouverture actuelle à la communauté juive dans ce cadre de la Shoah.

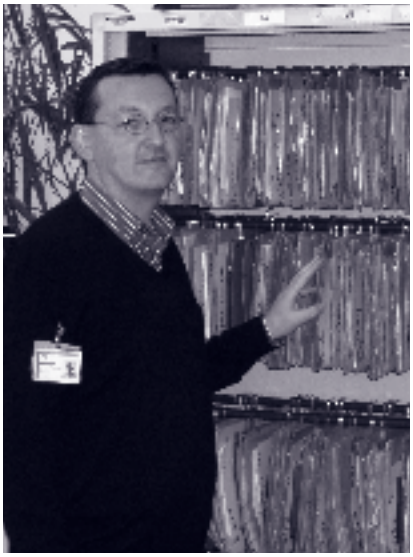

N.C. - Bonjour Monsieur Arnhem. Nous sommes ici dans des locaux situés au World Trade Center. Pourriez-vous nous y décrire votre activité ?

L.P.A. - Nous sommes effectivement dans ces locaux du W.T.C. II, où nous sommes installés depuis l'an 2000. Nous, c'est l'Office des Etrangers, réparti sur deux bâtiments, dont le N.G.2 (North Gate 2), à 500 m d'ici. C'est important parce qu'une partie de nos archives que nous gérons, les plus anciennes, sont là-bas pour le moment. Ici, c'est la partie administrative ; tout l'Office des Etrangers, qui était anciennement la Police des Etrangers, se trouve donc ici, au W.T.C II. Moi, en particulier, je suis responsable, en tant qu'assistant administratif, de la gestion des archives et du scanning. Je dirige environ une trentaine de personnes et ensemble, nous gérons les quatre millions cinq cents mille dossiers d'étrangers dont nous avons la charge. Depuis 2002, nous avons des dossiers-papiers, les anciens dossiers et des dossiers électroniques.

N.C. - Pouvez-vous nous donner une idée du « kilométrage » de dossiers que cela représente ?

L.P.A. - Oui, cela fait environ entre 17 et 18 km de dossiers. Et depuis que nous scannons le courrier qui rentre, nous avons une moyenne d'environ 2m50 de courrier qui rentre par jour ouvrable, ce qui fait environ 600 mètres courant de papier qui s'ajoutent à nos archives par an. Les archives sont des archives vivantes. Nous gérons le flux d'arrivage des documents, les scannons et les envoyons électroniquement aux bureaux compétents qui, eux, prennent les décisions qui s'imposent.

N.C. - Pour toute personne étrangère, vivant ou arrivant en Belgique, un dossier est-il automatiquement ouvert ?

L.P.A. - Oui, que ce soit une demande de visa ou une installation ; pour tout étranger qui passe par ici, un dossier est ouvert

N.C. - En quelle année ce système a-t-il commencé ? Est-ce dès la naissance de notre pays ?

L.P.A. - Oui. Je dis toujours – mais je ne sais pas si c'est vrai – que les archives font l'objet du plus ancien service du Ministère de l'Intérieur. Nous avons des dossiers, que nous ne gérons d'ailleurs plus, depuis 1831. Tous les dossiers qui ont été constitués à partir de 1831, le premier portant le n° 6, jusqu'au n° 999 999, qui date de 1912, ce million de dossiers (à peu près), sont gérés par les Archives Générales du Royaume. Ici, nous gérons les 4 500 000 dossiers commençant par le n° 1 000 000, datant de 1912.

N.C. - Est-ce que l'Office a toujours dépendu du Ministère de l'Intérieur ou est-ce que cela a changé au cours temps?

L.P.A. - Cela a effectivement changé cinq à six fois depuis 1831. La « Police des Etrangers » qui est maintenant l' « Office des Etrangers » a voyagé entre les deux ministères, celui de la Justice et celui de l'Intérieur. Je n'en connais pas les raisons. La dernière fois que cela s'est produit se situe dans les années '90, où nous avons changé, du ministère de la Justice à celui de l'Intérieur. Pour le moment, notre ministre est donc Monsieur Patrick Dewael.

N.C. - Et vous, M. Arnhem, quand êtes-vous arrivé dans le service ?

L.P.A. - Je suis entré ici, en tant qu'assistant administratif et co-responsable des archives, le 1er janvier 1997.

N.C. - Actuellement donc, une personne de la communauté juive qui vous fournit les noms de certains membres de la famille, souvent déportés, peuvent venir consulter les archives qui les concernent. Pouvez-vous nous raconter quand cela a commencé, à l'initiative de qui et nous donner quelques détails sur ces consultations ?

L.P.A. - Encore maintenant, ce n'est pas vraiment un service en soi. Nous sommes toujours hébergés sous la houlette des archives. Cela a toujours existé. Je rencontre parfois dans les dossiers des lettres de personnes des années '60 ou '70, parfois même des années '50, qui recherchaient des membres de leur famille ou, bien souvent, une photo, qui pouvait se trouver dans l'un des dossiers que nous gérions. L'Office se chargeait alors de refaire une photo et l'envoyait au demandeur. Mes parents ont connu la guerre et on parlait souvent de la déportation, de la guerre. La déportation est une histoire qui m'a toujours profondément touché. J'étais donc un peu au courant; mais de là à voir un dossier concret était encore autre chose… Je me souviens d'un dossier dont je devais me borner à le copier ou à en extraire une photo, je ne me rappelle plus très bien. Les personnes venaient, comme c'est le cas le plus souvent, de Pologne. Des gens qui ont essayé de s'intégrer, de travailler en Belgique, qui sont arrivés dans les années '20 ou '30. Je vois qu'ils ont des enfants; puis la guerre éclate et il y a un grand trou dans le dossier. Tout d'un coup, ils réapparaissent, avec un petit rapport disant que deux personnes venant de France avaient été interceptées dans le train, leurs papiers n'étant pas en ordre. Le petit

rapport datait de 1942-43. Le policier, entièrement « loyal » avait mis les personnes à la disposition des autorités compétentes et on retrouvait deux cartes d'identité périmées portant la mention « Juif – Jood ». Cela se terminait ensuite de manière « classique », avec un petit bout de papier disant que les personnes sont présumées être décédées dans un endroit inconnu, peut-être Auschwitz, ou ailleurs. De petits rapports de 1948 ou 1950.

N.C. - Un tel dossier, l'avez-vous eu en mains suite à la demande d'un membre de la famille ?

L.P.A - C'est bien le cas en général, mais là je n'avais pas encore de contacts avec ces gens et n'étais pas du tout en charge du dossier. En 1997, nous n'avions évidemment pas encore de *scanner*. Je crois qu'on n'a envoyé qu'une photocopie de la photo.

Puis, de fil en aiguille, le service « publicité » de l'Administration s'est mis en place. C'était mon collègue Henri Hendrickx, dont certains visiteurs parlent d'ailleurs encore, qui s'occupait de répondre aux lettres à cette époque. Monsieur Hendrickx recevait tout au plus une ou deux lettres par mois. Il était responsable des archives, puis du service publicité de l'Administration. Il faut répondre aux demandes d'avocats concernant certains dossiers, avant décision de l'Administration. Les avocats peuvent consulter les dossiers pour étudier telle ou telle décision de l'Administration.

H. Hendrickx avait ce service en charge. Voyant qu'il a fini par être surchargé par ce travail, j'ai demandé de reprendre officiellement, en 2003, le service à la population, car je trouve cela fort important. En ce temps-là, nous n'avions pas encore de local approprié. Il y avait une ou deux demandes par mois.

N.C. - Ces demandes, émanaient-elles de la communauté juive, s'agissait-il déjà de renseignements concernant les familles disparues?

L.P.A. - Oui. Et il s'agissait souvent de gens vraiment désespérés, qui demandaient une photo ou une information quelle qu'elle soit

N.C. - A quelle année peut-on faire remonter les premières demandes ?

L.P.A. - Je ne sais plus, les années '60, me semble-t-il, pour les toutes premières. Juste après guerre, c'étaient les organisations juives qui étaient nos interlocuteurs. Ce n'est qu'après, dans les années 1950 - 60, qu'apparaissent des personnes privées, avec des questions du style : « Je suis fils d'un tel , d'une telle, et je voudrais savoir quand et dans quelles circonstances mes parents sont venus en Belgique ». Généralement, on se bornait à envoyer l'une ou l'autre photo. Souvent d'ailleurs, c'était cela l'objet de la demande.

N.C. - Et à partir de quand avez-vous initié concrètement ce service extraordinaire dont peut jouir actuellement chaque membre de la communauté juive : faire sa demande et venir consulter les dossiers que vous aurez eu soin de lui préparer ?

L.P.A. - Cela a d'abord été mis en place par Monsieur Hendrickx. Mais pour les enfants et les petits-enfants de déportés : à partir de 2003, officiellement.

N.C. - Quand vous dites « officiellement », est-ce qu'il y a un accord qui a été pris avec une autorité, un ministère, ou bien est-ce vraiment une initiative de votre service et plus particulièrement la vôtre ?

L.P.A - Ce n'est pas vraiment une décision qui vient de la hiérarchie ; c'est tombé comme cela. Il y avait le service publicité de l'administration, il y avait ces lettres qui arrivaient et puis… « je suis tombé dedans ». Je ne sais pas comment l'expliquer, c'est arrivé comme cela. Peut-être s'agit-il de « la bonne personne, au bon moment ». J'ai demandé l'autorisation à mon DG pour reprendre cette partie de la publicité de l'Administration. C'était Monsieur Hendrickx qui en était alors responsable et il faisait très bien son travail. Quand j'ai demandé de le reprendre, cela m'a été accordé, à condition de continuer à remplir toutes mes obligations par ailleurs.

Je croyais, en fait, recevoir en moyennne deux demandes par mois. D'emblée, je me suis efforcé d'adapter l'infrastructure, de faire en sorte qu'un petit local soit libéré, ce qui n'était pas évident. Il était important que chaque personne qui viendrait ait un espace pour pouvoir se pencher à l'aise sur les dossiers demandés. Car pour les gens qui viennent, il s'agit véritablement d'une exploration de la vie de ses parents, de ses grands-parents, de son grand frère, de sa grande sœur, de tous les proches déportés ; ce n'est absolument pas neutre comme lecture, c'est parfois très dur, on se sent fortement impliqué sur le plan émotionnel.

N.C. - J'imagine qu'on fait parfois la découverte de certains membres de la famille, ou de faits, que l'on ignorait totalement. Avez-vous déjà assisté à cela, à des scènes d'émotion excessive, des éclats en sanglots,… Pouvez-vous raconter l'une ou l'autre anecdote ?

L.P.A. - Oui et sans donner dans le sensationnel. Il y a d'abord un phénomène fort répandu, celui du silence d'après-guerre. Les survivants n'avaient pas beaucoup envie de parler. Les enfants et les petits-enfants sont souvent confrontés à ce silence…

Dans les dossiers, il y a non seulement les données objectives relatives à un émigré polonais, allemand ou autrichien, qui vient en Belgique dans les années '20 ou '30 et qui essaie de s'intégrer. Mais, puisque c'est un dossier de la Police des Etrangers, qui était lié dans ce temps-là au ministère de la Justice, il y a aussi ces données très subjectives qui sont des rapports de police et même des condamnations éventuelles. Et puis, il y a l'aspect *secrets de famille*. Il y a parfois un peu la honte de découvrir qu'un être proche ait été mis en prison parce qu'il était « illégal », par exemple rentré avec un visa fraudé.

Il peut aussi y avoir un aspect encore bien plus troublant sur le plan des *secrets de famille* : on ouvre un dossier et je dis à la personne qui vient consulter : « voilà c'est votre papa, votre maman et puis voilà votre grand frère » ; et la personne répond, interloquée : « mais…je n'ai jamais eu de frère ! » En fait, elle découvre, pour la 1re fois, que son papa avait eu une relation antérieure au mariage dont elle est issue, et qu'il avait un fils reconnu dont il ne lui avait jamais parlé...

N.C. - D'un mariage antérieur ?

L.P.A. - Oui, d'un mariage antérieur, généralement un mariage uniquement religieux, donc non reconnu, ni par le pays d'origine, ni par la Belgique. Le couple se divise et le père se remarie, légalement, en Belgique avec une autre personne. Et aujourd'hui, le fils ou la fille du mariage légal découvre qu'il ou elle n'était pas le fils/la fille unique, qu'il ou elle avait un demi-frère, malheureusement déporté avec la première épouse du mariage religieux…

N.C. - Avez-vous assisté à un cas où une personne fait une telle découverte et où le demi-frère en question était encore vivant , avec une possible première rencontre ?

L.P.A. - Pour un demi-frère ou une demi-sœur, cela je ne l'ai pas encore rencontré. Par contre, ce que j'ai vécu, c'est que grâce aux dossiers, des personnes ont retrouvé des adresses de référence en Belgique ou à l'étranger, fournies avant guerre par les parents, bien souvent des membres de la famille, sur lesquelles « on pouvait compter ». Grâce à ces adresses, des cousins, par exemple, ont été retrouvés encore vivants.

N.C. - Pouvez-vous nous dire combien de personnes sont déjà venues consulter ces dossiers dans le cadre dont nous parlons ?

L.P.A. - Cette année, j'en ai eu à peu près 80 ; depuis 2003 : +/- 380.

N.C. - Il y a donc encore un grand nombre de gens qui n'ont pas fait de demandes et qui pourraient peut-être en introduire prochainement. Certaines personnes sont peut-être même dans l'ignorance que ce service existe…

L.P.A.. - Oui, bien sûr. D'autres ne souhaitent peut-être pas consulter.

N.C. - Y a-t-il une certaine publicité qui mette les gens au courant, ou est-ce uniquement le bouche à oreille qui fonctionne ?

L.P.A. - Il y a eu un article dans Le Soir en janvier 2005. Il y en a eu dans Regards. L'association l'« Enfant Caché » a également donné des informations, ainsi que l'Ambassade de Belgique en Israël On en a également parlé à Anvers. Et actuellement aussi sur Internet. Mais le plus souvent, quand j'ai des personnes qui viennent, c'est le bouche à oreille qui a fonctionné !

N.C. - Lorsqu'on introduit une demande de consulter les dossiers en donnant les noms, un certain lien de parenté est-il exigé pour une réponse favorable ?

L.P.A. - Effectivement. Normalement, je ne donne les informations qu'aux personnes de la famille la plus proche : enfants, petits-enfants, frères ou sœurs de déportés.

Dans certains cas, si par exemple l'oncle, la tante et les cousins ont été déportés tous ensemble, je divulgue aussi les renseignements, exceptionnellement, après avoir consulté les dossiers. Le principe qui me guide : « la vie privée des vivants prime sur celle des personnes décédées ».

Finalement, il s'agit d'une dérogation et ne s'appliquant, de surcroît, qu'exclusivement aux demandes en relation avec la déportation.

D'une manière générale, les dossiers de l'Office sont toujours fermés et, en principe, non-accessibles au public pendant 100 ans !

N.C. - Petite question technique : un dossier est-il interrompu et clôturé dès que la personne concernée a acquis la nationalité belge ? A partir de ce changement de statut, les pièces qui se rapportent à l'intéressé continuent-elles à entrer dans le dossier ?

L.P.A. - Non, non, vous avez bien dit : après la naturalisation, le dossier est effectivement clôturé ; il se termine aussi, bien entendu, à la mort du titulaire ou à son départ de Belgique. Mais s'il revient dans notre pays, même par exemple 30 ans après, les pièces qui le concernent rejoindront à nouveau le même dossier.

N.C. - Monsieur Arnhem, quand on prend un dossier comme cela en mains, quels sont les renseignements et les documents-types que l'on peut y trouver ?

L.P.A. - Il y en a beaucoup. Un dossier-type commence par une déclaration d'arrivée en Belgique, dans une certaine commune. Souvent, il y a des photos, ce qui est formidable pour la famille qui vient consulter, parce qu'elles constituent comme une fenêtre sur la personne et mettent sa personnalité en lumière. Il y a , ensuite, les différents changements d'adresses. Sur la déclaration d'arrivée, on voit les noms et les prénoms, ainsi que ceux des parents du titulaire. Eventuellement une adresse à l'étranger, parfois aussi l'adresse de passage dans un autre pays étranger que le pays natal. Bien souvent les immigrés sont passés par l'Allemagne ou par la France. Il y a la nature des papiers que les personnes avaient sur elles, les différentes adresses et les rapports de police. Actuellement d'ailleurs encore, quand on déménage, l'agent de quartier passe. On trouve parfois les changements de cartes d'identité. On retrouve aussi des cartes d'identité avec cet horrible cachet « Jood – Juif », qui date de l'occupation. On trouve parfois des condamnations, des P.V. Cela peut aller d'une rixe entre voisins à un accident de roulage.

N.C. - Avec lettres d'avocats ?

L.P.A. - Bien sûr. Parfois aussi des lettres anonymes de voisins qui dénoncent l'un ou l'autre commerce « au noir ». Il y a peu, nous avons trouvé une lettre anonyme disant que telle ou telle personne gagnait beaucoup trop d'argent et qu'il n'était pas permis qu'elle échappe au fisc. Après enquête, il s'était avéré que cette personne était en fait entièrement en règle.

N.C. - Est-ce que pendant la période de l'occupation, les dossiers continuent à être activés ? Retrouve-t-on dans les dossiers des pièces établies entre 1940 et 1944/1945 ? Et si c'est le cas, sont-elles établies par les autorités belges restées sur place ou par l'Occupant ?

L.P.A. - Bien souvent, il y a un grand trou, surtout à partir de 1942. Ce que l'on rencontre, c'est que le titulaire et ses enfants s'inscrivent encore en septembre 1942 ! C'est une des dernières dates que j'ai trouvées. Quand l'enfant avait quinze ans, on devait l'inscrire ; et début 1941 ou 1942, on voit encore des inscriptions. Puis, à partir de 1942, il y a généralement un grand trou jusqu'en septembre/octobre 1944. Là, certaines personnes réapparaissent dans le dossier.

Mais il n'y a pas de pièces de l'occupant. Il y a, bien entendu, très peu de références à la déportation, entre 1942 et 1944. Parfois, il y a un rapport de police quand les personnes ont déménagé en 1942, un petit rapport tout à fait laconique

d'un agent de quartier disant par exemple : « j'ai sonné, la maison était scellée et ses habitants arrêtés par l'autorité allemande ». J'ai eu le cas de personnes placées dans un hôpital psychiatrique. J'ai eu une petite note adressée, en 1943/1944, à la police des étrangers, disant qu'une personne a été arrêtée par la *sichersheitspolizei*.

N.C. - A propos de la convocation de se rendre à la Caserne Dossin ou même à propos des rafles, est-ce qu'il y a des traces dans ces dossiers ?

L.P.A. - Non, aucune. Cela, ils se gardaient bien, je suppose, de le mettre dans le dossier. Là, on a toute une administration parallèle. Il n'y a rien dans les dossiers qui se rapportent à la déportation en elle-même, ou aux rafles.

On m'a rapporté qu'il y avait un agent allemand qui était préposé aux dossiers de l'Office. Un fonctionnaire, actuellement pensionné, connaissait un ancien fonctionnaire pensionné durant les années cinquante, qui racontait qu'il y avait un agent allemand qui s'appelait Müller, qui contrôlait ici. Si les dossiers sont à présent un trésor de données, pour les Allemands ils l'étaient aussi ! Et ils ne se sont pas gênés de les exploiter !

N.C. - Au fond, les nazis avaient ici tout ce qu'ils pouvaient souhaiter dans le cadre de la solution finale : l'origine des gens, leurs adresses, la composition familiale,… Pour les Juifs, l'accès de l'Occupant à ces données était quasi un arrêt de mort…

L.P.A. - Oui. De plus, bien souvent, il était marqué, dans les années '20 ou '30, que telle ou telle personne était juive ! A cette époque, c'était comme ça.

N.C. - Mais ceci n'était quand même pas normal, même pour l'époque ! Dans le dossier d'un étranger, mentionnait-on normalement sa religion ?

L.P.A. - Non. Mais à la légation belge de Varsovie, quand les Polonais d'origine juive demandaient un visa pour la Belgique, la nationalité polonaise était souvent transformée en juive ! C'était marqué comme cela – et c'est effectivement choquant : « nationalité : juive ». Mais même sans cela. Si la personne se retrouvait ici, bien souvent elle cherchait des contacts avec la communauté juive. On retrouve, dans les dossiers, de nombreux échanges de courriers avec des organisations juives et celles-ci s'adressant à l'administration, disant s'occuper de telle et telle personne.

Il y avait de grands fichiers. Actuellement, j'ai encore des microfiches qui sont des photos d'anciennes fiches.

Si Müller demandait par exemple tous les *Goldberg*, pour citer un nom juif assez courant, mes collègues – pendant la guerre, c'était à la place Poelaert, n°4 – devaient aller chercher les fiches, établir la correspondance entre le nom, par exemple *Goldberg*, et le numéro de dossier, puis chercher le dossier aux archives, qui se trouvaient dans la coupole du Palais de Justice. Ce que je dois dire – et je m'en veux de n'avoir jamais cherché à retrouver leurs noms – c'est que certains agents, ne faisant sans doute même pas partie de la Résistance, ont détruit des fiches. Ils ont d'ailleurs été découverts et fusillés.

Dans notre exemple, si celles des Goldberg avaient été détruites, Müller et ses hommes auraient eu beaucoup plus de difficultés à mettre la main sur cette famille.

Et, bien entendu, si aujourd'hui, la proche famille de ces *Goldberg* était amenée à demander leurs dossiers, je ne pourrais plus les retrouver. Il y a ainsi à peu près un millier de références de dossiers que l'on ne retrouve plus.

Ce que je viens de décrire pour *Goldberg*, c'est-à-dire pour les Juifs, peut également s'appliquer à d'autres catégories de personnes persécutées par le régime nazi, comme les communistes. En 1944, les Allemands ont brûlé une partie des archives, celles qui se trouvaient en bas. Heureusement, nos archives étaient en haut, dans la coupole du Palais de Justice.

N.C. - M. Arnhem, à quel n° de dossier en est-on aujourd'hui ?

L.P.A. - A peu près au n° 5 800 000, scannés et numérisés à partir du n° 5 400 000. Cela représente plusieurs km – courants, dont 19 km non scannés.

N.C. - En opposition avec le traitement que reçoivent actuellement les photos des déportés, qui font l'objet du projet « Donnez-leur un visage » ?

L.P.A. - C'est bien cela. Mais pour ce qui concerne ce projet, vous avez, me semble-t-il, pensé à interroger plutôt Mademoiselle Patricia Ramet ?

N.C. - En effet. Monsieur Arnhem, je vous remercie mille fois pour tout ce que vous faites, avez déjà fait et allez encore faire pour la communauté juive.

L.P.A. - Merci, merci à vous.

Interview **de Patricia RAMET**

N.C. - Patricia Ramet, vous êtes liée au Musée Juif de la Déportation et de la Résistance à Malines et actuellement détachée à l'Office des Etrangers pour y réaliser un projet qui est, je pense, absolument unique et qui porte le beau nom : Donnez-leur un visage. Pouvez-vous nous le présenter ?

P.R. – Avec plaisir. Ce projet a pour objet de retrouver dans les dossiers de l'Office le plus grand nombre possible de photos de personnes de notre communauté, en commençant par celles qui ont disparu en déportation, et de les scanner pour, en quelque sorte, les faire « revivre » en leur « donnant un visage ». Il s'agit, en fait, d'un projet du Musée Juif de la Déportation et de la Résistance. Par des contacts avec le ministre de l'Intérieur, M. Patrick Dewael, nous avons été autorisés à venir scanner les photos et les dossiers. C'est parti comme cela. En ce qui me concerne, je travaille ici depuis décembre 2004.

N.C. – Quelques chiffres ?

P.R. - Le but premier est évidemment de retrouver le plus de photos possibles. Il y a eu quelque 25 000 déportés de Malines. Pour les Juifs de Belgique qui ont été déportés par Drancy, les chiffres, qu'on estime plus ou moins à 3 000, sont connus avec moins de précision. Le listing est en train d'être élaboré et je l'aurai bientôt. L'ordre total de grandeur est donc de 28 000 personnes, dont 6 à 7 % étaient de nationalité belge. La toute grande majorité était donc d'origine étrangère : russe, polonaise, allemande, tchécoslovaque, grecque, … Par conséquent inscrits à l'Office des Etrangers, où ils avaient un dossier. On ne retrouve cependant pas tous les dossiers et ceux qui existent ne contiennent pas tous des photos. De plus, comme un dossier personnel n'est constitué qu'à partir de 16 ans, il y a très peu de photos d'enfants. Mais il y a un élément important qui « corrige » souvent ce manque : quand, arrivés en Belgique, un homme, un couple ou une partie de la famille avaient été amenés à laisser le restant de la famille dans le pays d'origine pour des raisons indépendantes de leur volonté, ils remplissaient généralement, peu après des formalités, pour permettre à ces derniers de les rejoindre. Et sur le visa exigé, il y avait la photo de la femme et des enfants. Dans les dossiers qui s'y rapportent, on trouvera donc des photos d'enfants.

Il faut évidemment noter que celles-ci sont souvent fort antérieures à 1942 et donnent donc rarement l'image de l'enfant au moment de sa déportation.

N.C. - A-t-on, pour chaque photo, l'âge de la personne en question au moment où la photo est prise ?

P.R. - En principe, c'est mentionné sur le document auquel se rapporte la photo. On ne peut cependant pas nécessairement s'y fier, car souvent on donnait d'anciennes photos. Dans les dossiers, on le remarque clairement, car pour des documents distants de plusieurs années dans le temps, on retrouve parfois des photos identiques ! Je voudrais ajouter que certaines de ces vieilles photos sont superbes, car pour se rendre chez le photographe, souvent les gens mettaient leurs plus beaux vêtements, ainsi d'ailleurs qu'à leurs enfants. En fait, en voyant ces photos, on voit parfois des vies entières qui défilent ! Et c'est très touchant…

N.C. - Quelques chiffres peut-être ?

P.R. - Pour donner une idée : en juillet 2006, nous avions déjà identifié 11 775 personnes, « identifier » signifiant : avoir trouvé les dossiers ; mais parfois il n'y a pas de photos. Le nombre de photos est de 9 035.

N.C. - Cela représente quand même un pourcentage important !

P.R. - Un pourcentage très important et j'en suis la première étonnée ! Le résultat est donc plus qu'honorable. D'ailleurs quand je cite ce chiffre de 9 035 photos, cela représente un peu plus de personnes, parce qu'il y a parfois une famille sur une photo ou une mère et son enfant, ou encore un couple. Pour l'instant, nous travaillons sur trois projets importants : les déportés de Malines, ceux de Drancy et, d'une manière plus ponctuelle et particulière, sur le projet du XXe convoi.

N.C. - Ce dernier pour une raison particulière ?

P.R. - Oui, parce qu'on nous a demandé de faire quelque chose de spécial, pour la commémoration à Boortmeerbeek en 2007. Pour l'instant, nous avons déjà 1033 photos sur les 1600 qui concernent le XXe convoi. Quand le traitement de ces photos sera terminé, nous allons commencer, dans un deuxième temps, à scanner les dossiers. D'une manière générale, nous visons avant tout les photos.

N.C. - Donc vous pensez scanner d'abord l'ensemble des photos et seulement après les dossiers ?

P.R. - Nous le faisons effectivement en deux temps, pour l'instant, parce que pour ce travail, nous ne sommes que deux et il y a urgence ! Depuis que les gens ont appris ce que nous faisons, ils nous demandent avant tout des photos, car nombre d'entre eux ne connaissent même pas le visage de certains de leurs chers disparus. D'autre part, il est important de disposer de photos au musée ou encore au pavillon belge à Auschwitz, afin que les proches puissent les y retrouver par recherche sur ordinateur. Un autre aspect important est celui de la loi sur la vie privée, qui concerne les dossiers, à l'exclusion justement des photos.

Au pavillon belge à Auschwitz, il y a, sur les grands panneaux, certaines photos que nous avons reprises ici. Je dois avouer qu'en les voyant, j'étais impressionnée. Pouvoir mesurer tout le travail réalisé de cette manière est gratifiant et prendre ainsi conscience de ce qu'on peut encore faire pour la mémoire des gens, entretient le courage de continuer.

N.C. - L'Office des Etrangers joue donc, in fine, un rôle déterminant pour la sauvegarde de cette mémoire…

P.R. - Absolument. Je dois quand même signaler que certains des dossiers ne se trouvent plus ici, mais aux Archives du Royaume. Par rapport à la numérotation établie à l'Office, le premier million concerne des dossiers hébergés aux Archives Nationales du Royaume. Mais nous avons actuellement une convention avec cet organisme et nous pouvons aller chercher des dossiers qu'ils préparent pour nous et qui concernent, je crois, les personnes venues en Belgique avant 1900. Je ne sais évidemment pas si nous y trouverons des photos

N.C. - Patricia Ramet, rencontrez-vous parfois des difficultés d'identification ?

P.R. - Bien entendu et cela représente parfois un surcroît de travail non négligeable ! En fait, il faut être sûr que le dossier correspond à la personne recherchée, celle qui a été déportée. Par exemple des *Jacob Friedman*, il y en a peut-être dix inscrits en Belgique. Dans la recherche, toutes les composantes ont leur importance : la date de naissance, le lieu de naissance, le nom du père, etc...

N.C. - Et quelle est la base de données, la source d'informations première qui permet de faire cette identification ?

P.R. - La base de données, c'est la *transportliste* que j'ai de Malines.

N.C. - Et pour Drancy ?

P.R. - Pour Drancy, ce n'est pas pareil. Il existe un livre de Drancy avec un listing. Le problème, c'est que pour l'instant, on n'est pas sûr qu'il soit tout à fait exact. Mais là aussi, on avance et les données de Drancy, qui concernent les « Belges » qui y sont passés, seront très bientôt à jour.

N.C. - Quand on dit « Belges », cela veut dire ?

P.R. - Les personnes qui étaient domiciliées en Belgique et qui sont passées par Drancy.

N.C. - Quand une personne introduit une demande pour une photo, peut-elle l'obtenir même si cela ne fait pas encore partie de l'ensemble des photos déjà scannées ?

P.R. - Oui.

N.C. - Vous faites donc une recherche préférentielle pour lui donner satisfaction ?

P.R. - Oui, oui, il n'y a aucun problème. Le numéro du dossier est recherché sur microfiche – c'est le

début de la recherche – puis le dossier est retrouvé et l'on regarde si on a une photo. Si c'est le cas, on la scanne, on l'imprime et la personne peut l'avoir, par E-mail ou tout autre moyen, au choix. Beaucoup de gens aiment cependant venir à l'Office pour consulter les dossiers eux-mêmes.
Ce qui est parfois pénible, c'est d'avoir donné de l'espoir aux gens, alors qu'en fait on ne trouve pas de dossier parce qu'il a été supprimé, ou encore parce qu'il y a des kms de dossiers. Il y a aussi des dossiers que l'on ouvre et où il n'y a rien ! D'autres, qui contiennent quelques documents, mais pas de photo.

N.C. - Patricia, quand vous procédez au scannage systématique des photos, suivez-vous un ordre particulier, comme par exemple l'ordre alphabétique des gens ou l'ordre des *transportlisten* ? Ou procédez-vous de manière aléatoire ?
P.R. - Sauf pour les photos qui se rapportent au XXe Convoi, nous travaillons en suivant les numéros des dossiers, par ordre croissant. Evidemment j'ai, de temps en temps, des demandes particulières de recherche de photos, ou même de dossiers, auxquelles je réponds d'une manière préférentielle. Ces demandes émanent parfois d'historiens, par exemple pour le musée. C'était notamment le cas quand on préparait les photos pour le pavillon belge d'Auschwitz, inauguré récemment. Par semaine, je demande généralement entre 250 et 350 dossiers.

N.C. - Lorsqu'un dossier concerne une personne étrangère au départ, mais qui avait obtenu la naturalisation, ce qui était plutôt rare avant guerre, mais pas impossible, que se passe-t-il dans ce cas ?
P.R. - Il y a toujours un dossier, mais parfois, je ne sais pas pourquoi, les photos en ont été retirées et je trouve ça plutôt bizarre. Pour moi, c'est un mystère …

N.C. - Le mot de la fin, Patricia ?
P.R. - Je voudrais dire que ce projet représente un travail extraordinaire et je suis absolument ravie de m'en occuper. Par moments, c'est très frustrant, par exemple quand je tombe sur une famille, des parents, des grands-parents, des enfants, et qu'il n'y a pas de photos…
Par contre, quand il y a des photos, c'est très émouvant. On se dit qu'il n'y a plus personne, que c'est une famille décimée, mais on la voit revivre. J'ai ainsi un ami qui a aujourd'hui 65 ans et qui n'avait jamais vu de photo de son père. Je vous laisse imaginer l'émotion qu'il a eue en la découvrant !

N.C. - Retrouver ses racines est effectivement quelque chose de très important et ce besoin se fait souvent sentir à un moment où on ne l'attend pas. Patricia Ramet, merci beaucoup, je vous souhaite encore beaucoup, beaucoup de succès dans la réalisation de ce merveilleux projet auquel vous vous consacrez avec tant d'enthousiasme et d'arriver rapidement aux résultats que vous escomptez. Je profite de l'occasion qui m'est ainsi offerte pour rendre également hommage à Monsieur Eric Hautermann, qui était déjà avant cela guide au Musée Juif de la Déportation et de la Résistance à Malines, et qui collabore au projet avec beaucoup d'entrain et grande efficacité.

Propos recueillis par Michel Laub

Toespraak van Ward Adriaens,
Directeur van het JMDV, ter gelegenheid van de voorstelling van het project 'Transport XX'

Vrijdag 20 april 2007

Beste vrienden,

Het JMDV stelt u vandaag een portrettengalerij voor van 1 200 joodse gedeporteerden. Het zijn gevangenen die op 19 april 1943 in beestenwagons van hieruit naar Auschwitz vertrokken. Het was als een reis zonder terugkeer gepland. Toch zijn er meer dan 200 van hen voor de Duitse grens kunnen ontsnappen.

De portretten staan opgesteld langsheen het vroegere spoorwegtraject dat de Kazerne Dossin met het internationale spoorwegnet verbond.

Ik denk dat het een uniek gegeven is dat er aan een hele deportatietrein terug een gezicht wordt gegeven. Het is een fotografische reconstructie van één van de 28 transporten die dezelfde weg zijn opgegaan.

De installatie van de gereconstrueerde trein respecteert ook de algemeen gangbare typologie van 'Daders', 'Slachtoffers' en 'Omstaanders': 1 bewaker op de affiche, 1 200 portretten van gedeporteerden en 12 000 mensen die dagelijks voorbij deze installatie rijden.

Door het ontsluiten van de portretten praten we plotseling niet meer over cijfers of over een statistiek – in dit geval van 1 600 gevangenen in een trein. Wel tonen we u het gezicht van 1 200 mensen van vlees en bloed die hier nauwelijks 60 jaar terug werden geregistreerd, uitgesloten, opgespoord, aangehouden, bestolen en tenslotte vermoord. Omdat zij een moeder hadden.

Want vergeten we nooit dat dit het wezenlijke is van het racisme: vervolgd worden omdat men een moeder, omdat men ouders heeft. We hebben allemaal ouders en velen onder u hebben kinderen. Om hen te beschermen is het noodzakelijk dat er geen duimbreed wordt toegegeven aan racisme. Ieder van ons loopt gevaar als ooit racisme het beleid gaat bepalen.

Daarom is het nodig dat er monumenten, memorialen en bezinningsoorden zijn om te herinneren, om te herdenken wat er fout is gegaan in het verleden. Daarom zijn er historische musea, zoals Fort Breendonk en Flanders Fields. Daarom zijn er archieven en documentatiecentra om de waarachtigheid van het overgeleverde te staven. Het JMDV is een museum en documentatiecentrum. Wij ontwikkelen pedagogische activiteiten en publieksmomenten zoals het project TRANSPORT XX, dat wat wij u vandaag voorstellen.

TRANSPORT XX is een bijzonder transport. Het is het enige transport van joden in Europa dat op weg naar de gaskamers overvallen werd om de gevangenen te redden. Binnen de groep van de gedeporteerden bestond er een kern van mensen die zelf al een uitbraak voorbereid hadden.

Het verhaal van TRANSPORT XX is onder het grote publiek bekend gemaakt door het boek van onze betreurde vriendin Marion Schreiber: Stille Rebellen. Ook Johan Op de Beeck maakte voor Canvas een documentaire over het gebeuren. Dit jaar nog starten Rheingold Films en Skyline Films de productie van een speelfilm hierover. Een historische documentaire over de overval op TRANSPORT XX zal de speelfilm een wetenschappelijke schouder verlenen.

In de voorbereiding van de renovatie van het Belgisch museum in Auschwitz door het JMDV hebben onze wetenschappelijke staf alle cijfers nog eens tegen het licht gehouden. Wij hopen dan ook u in de maand juni een fotoalbum van TRANSPORT XX, met de nieuwste gegevens en een historiek van het transport te kunnen voorstellen. Prof. Steinberg en archivaris Schram zijn momenteel met de redactie bezig.

En tenslotte gebeurde de overval in Boortmeerbeek op de dag dat in het verre Warschau de opstand in het getto uitbrak. Beide gebeurtenissen verkrijgen daardoor, ongewild, een zeer symbolische waarde.

Toespraak van Dhr. Y. Leterme,
Minister-president van de Vlaamse Gemeenschap, op de herdenkingsplechtigheid te Boortmeerbeek op zondag 6 mei 2007

Vandaag herdenken wij bij dit monument, dat twee jaar geleden werd opgericht, een uitzonderlijke gebeurtenis van 'lang geleden'. Maar niet 'lang geleden' voor wie het hebben meegemaakt. En ook niet 'lang geleden' voor wie niet willen, niet kunnen en niet mogen vergeten. Er zijn trouwens zaken die we moeten blijven herinneren. Soms 'moeten' we blijven herinneren, omdat we niet 'kunnen' vergeten. Dan is herinneren ons 'lot'. Soms moeten we blijven herinneren, omdat we niet 'mogen' vergeten. Dan is herinneren onze 'plicht'. "Er bestaat geen recht om te vergeten en om vergeten te worden", zei hier vorig jaar de heer Michel Laub. De blijvende herinnering aan de Holocaust is zowel lot als plicht. Om het te zeggen met de woorden van Leo Baeck, overlevende van de Holocaust, "de schaduwen leven nog steeds in het heden [*lot*] en zullen deel zijn van de toekomst [*plicht*]".

Het tot staan brengen op 19 april 1943 van de twintigste trein uit Mechelen met bestemming Auschwitz was een uitzonderlijke daad. Het was immers de enige poging in heel Europa om de jodentransporten te boycotten. Die daad was niet alleen uitzonderlijk omdat hij de enige dergelijke operatie was, maar ook omdat hij in tegenstelling tot de verzetsdaden van sabotage en aanslag niet allereerst de vijand als doelwit had, maar als oogmerk de slachtoffers van de vijand. Het was geen aanvalsoperatie maar een reddingsoperatie. En daarmee trof die verzetsdaad de bezetter in zijn hart: namelijk in zijn hoogmoed van Herrenvolk. Toevallig – maar het kan bijna geen toeval zijn – begon op die zelfde 19de april de opstand van het getto van Warschau. Die opstand was een schreeuw van vrijheid, al wisten de verzetshelden heel goed dat hun daad van verzet nooit zou leiden tot een overwinning. Vorige maand in Antwerpen heb ik bij de herdenking van die opstand gezegd: "Door hun heldenmoed eisten de opstandelingen hun menswaardigheid op tegenover een regime dat hun elke menselijkheid wou ontnemen."

De nazi's ontnamen sommige mensen hun menselijkheid door hun naam te vervangen door een nummer en hun identiteit door een etiket, de gele Jodenster. Door mensen elk respect af te nemen, werd geweld op hen toelaatbaar. Geweld kan pas en ontstaat op het moment dat respect ophoudt te bestaan. U begrijpt dus waarom ik, naar aanleiding van de extreme uitingen van geweld in ons land, onder andere de moorden op Joe Van Holsbeeck en op Bart Bonroy, al enkele keren heb gezegd en geschreven: "Geweld begint waar respect eindigt", en nog meer heb opgeroepen tot het werken aan een respectvolle en warme samenleving vanuit de gedachte: "Geweld eindigt waar respect begint."

Wanneer iemand het respect voor medemensen uitgomt, trekt hij de lijnen waarbinnen geweld toegelaten wordt, misschien zelfs 'rechtlijnig' beredeneerd geweld. Tijdens de paasvakantie vorig jaar heb ik Auschwitz bezocht. Ik ben mijn bezoek begonnen met een blik over de vlakte vanuit de mirador boven de toegangspoort van Birkenau. Voor wie eenmaal hierlangs het kamp was binnengekomen – de treinsporen lopen als laatste getuigen door de poort – was er maar één uitgang, de schoorstenen van de crematoria aan de verre overzijde van het kamp. Vanuit die mirador boven de toegangspoort keek ik aan tegen de 'rechtlijnigheid' van het uitsluitingsdenken: lange lanen en gecompartimenteerde indelingen. Daarvoor hadden ingenieurs al hun rekenkunde aangewend. Alsof het bevoorradingslijnen en productiestromen betrof, moesten de aanvoer en de afvoer van mensen zo vlot mogelijk verlopen.

Vanuit Mechelen liep een spoorlijn tot aan de ingang van dat kamp. Negentien konvooien hadden al vanuit België hun 'vracht' bij de vernietigingsfabriek in Polen afgeleverd, toen op 19 april 1943 drie jongemannen het twintigste konvooi, met 1636 gevangenen aan boord, in Boortmeerbeek tot staan brachten met een nagemaakt stopsignaal. Ze hebben het er levend van afgebracht, maar hun verzetsdaad had hun het leven kunnen kosten. Ze waren zelfs bereid om hun leven te geven, om het leven van anderen te redden. "Niemand heeft grotere liefde dan hij die zijn leven geeft voor zijn vrienden", staat er in de Bijbel.

Zeventien mensen konden hier in Boortmeerbeek uit de trein ontsnappen en nog eens 231 op het

verdere traject. Met hun daad van verzet én van menswaardigheid hebben de verzetshelden Jean Franklemon, Robert Maistriau en Georges Livschitz niet de Holocaust kunnen tegenhouden, maar op hen is het joodse gezegde van toepassing: "Wie het leven van één mens redt, redt de hele mensheid."

Het redden van de mensheid door de promotie van menselijkheid en menswaardigheid, dat is de reden waarom we moeten blijven herdenken en herinneren. De Holocaust laat ons kijken naar het mysterie van het kwaad (in de wereld en in onszelf). De slachtoffers kijken ons aan, vragend: Waarom? Maar "alle antwoorden roepen even zovele vragen op", zei twee jaar geleden bij dit monument professor Julien Klener, voorzitter van het Israëlitisch Consistorie. Ze kijken

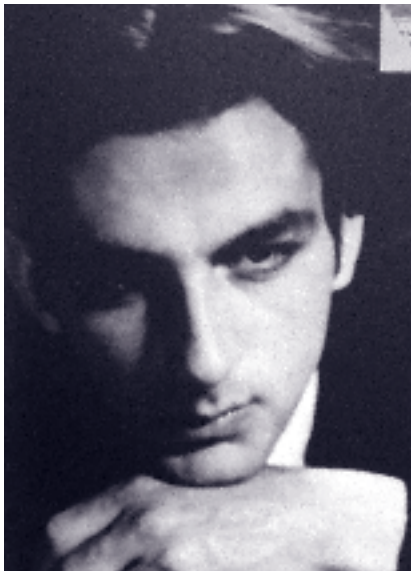

Yura Livschitz

ons aan. Daarom was het een schitterend idee om Transport XX te reconstrueren door portretten uit dat konvooi te plaatsen langs de oude Mechelse stadsomwalling. Ze kijken ons aan, de stille getuigen, en vragen: "Wat doet u om de menselijkheid en de menswaardigheid te promoten?"

Het is mede vanuit die bezorgdheid dat de Vlaamse regering, steunend op de tien jaar ervaring van het Joods Museum van Deportatie en Verzet, van de *Kazerne Dossin* een uniek memoriaal wil maken: een museum en een documentatiecentrum over

Robert Maistriau

Holocaust en mensenrechten. *Kazerne Dossin* moet worden: enerzijds een permanente historische tentoonstelling, aangevuld met tijdelijke en thematische tentoonstellingen, anderzijds een documentatie- en informatiecentrum zowel ten behoeve van de wetenschap en de nabestaanden als van een ruimer publiek dat zich wil verdiepen in de Holocaust en in de problematiek van racisme en uitsluiting.

Gezien de historische relatie tussen Boortmeerbeek en de Dossinkazerne wil ik u in kennis brengen van de stand van zaken in het project Kazerne Dossin. De verkennende studieopdracht over de stedenbouwkundige inplanting en over de omzetting van de conceptnota in een eisenprogramma is afgerond. Op de open oproep van de Vlaamse Bouwmeester gingen 108 ontwerpteams in, een derde buitenlandse. Binnen veertien dagen wordt de shortlist van vijf overblijvende teams opgesteld en kan de ontwerpopdracht worden gegeven. Eind dit jaar moet uit de vijf dossiers het definitieve ontwerp worden gekozen. Het is evident dat bij dat alles overleg wordt gepleegd met de gemeente Mechelen: de realisatie van memoriaal, museum en documentatiecentrum moet worden ingepast in het weefsel van de stad. Ondertussen wordt bij decreet de wettelijke basis gelegd voor de

Jean Franklemon

oprichting van een vzw in een samenwerkingsstructuur van Vlaamse Gemeenschap, Stad Mechelen, provincie Antwerpen en Joods Museum van Deportatie en Verzet. Wij hopen dat in 2009 het nieuwe museum zijn deuren kan openen. In afwachting daarvan voorzie ik nu al extra werkingsmiddelen voor een programma van tijdelijke tentoonstellingen en projecten.

We mogen niet vergeten. Door te 'her-*inneren*' worden we betere mensen. Soms rest ons niets anders dan te vertellen en te herinneren, om het wonder van de menselijkheid opnieuw te laten plaatsgrijpen.

Toespraak van Prof. J. Klener,
voorzitter van het C.I.C.B. op 8 mei 2007 te Antwerpen

Dames en Heren in uw hoedanigheid en verantwoordelijkheden,

Uiteraard gaat ook mijn gesproken bijdrage tot deze herdenkingsplechtigheid over dat inkt-zwarte tijdvak in de menselijke geschiedenis.

Uiteraard gaat mijn luguber rappel ook over de onoverdraagbaarheid van zes miljoen maal wegslijten in angst en ongeneeslijk verdriet, wordt hier gepoogd de grauwheid te memoreren van de ondergedoken kinderen die werden verplicht om te leven in een niet-bestaan.

Maar, het spreken over de Sjoa stelt zijn eigenste eisen. Ons gedenkmoment is er één van rechtstreeksheid, van mensen die zonder larmoyante zieligdoenerij, weten hoe moeilijk het is om deze, hun herinneringen en gevoeligheden te verwoorden (wanneer men niet de platgetreden paden van de alom gebruikte cliché's wil betreden). Over de Sjoa kan men het slechts hebben met schroom, zonder in een verbale gladheid te vervallen die afbreuk zou doen aan de doorstane verschrikkingen. Want hoe de wrangheid en het zelfbeschuldigend geknaag van de overlevende tekenen? Hoe de ontreddering vatten van het kind gedwongen tot bruuske identiteitsveranderingen? Zij die het niet beleefden, zullen het nooit echt weten, zullen het nooit kunnen zeggen, niet echt, want aan hen die de doodsangst van ouders en doodslucht van familie niet hebben ingeademd, is de gruwel niet volledig over te dragen.

Misschien kan het onmededeelbare ingevuld worden door tot in den treure, erop te wijzen dat hetgeen Wannsee besliste en Adolf Eichman uitvoerde, mogelijk werd door een te gemakkelijk geslaagde, systematische manipulatie gericht op de ontmenselijking van het jodendom, een manipulatie die bij te velen leidde tot mentale verdwazing en tot de afbraak van alles wat ons verbiedt om te doden.

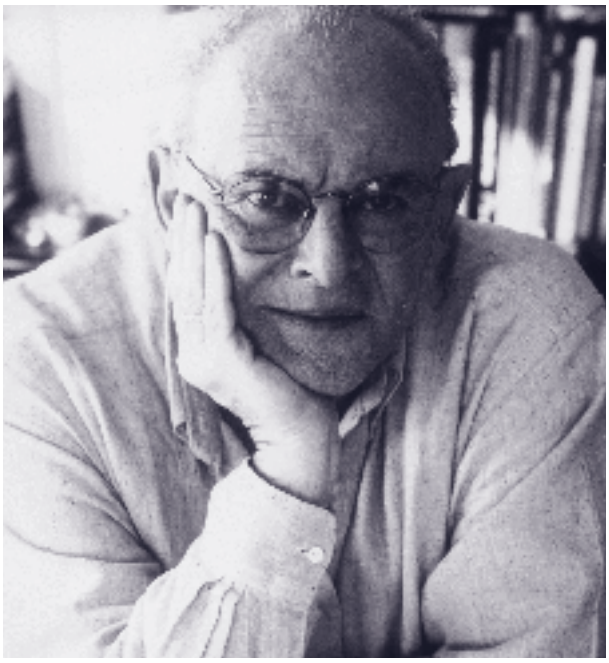

De judeocide was geen loutere zaak van bloeddronken psychopaten en voltijdse bruten, maar ook van plichtsgetrouwe ambtenaren, van gewillige instanties en kritiekloze individuen die zich in een geest van volgzaamheid, gedachteloos lieten inschakelen en er geen graten in zagen om passief of actief mee te werken aan de jodenvervolging. Anderen daarentegen behielden hun kritisch fatsoen, hun eerlijke rechtschapenheid en bleven hoogstaand, juist en vooral op moreel vlak, aldus illustrerend hoe ware democratie vanzelfsprekend gaat over regeren, maar dan ingebed in universele ethiek, want als die twee worden losgekoppeld ontstaan ontwrichting en drama.

De Sjoa is daarom ook een zinnebeeld voor datgene wat kan gebeuren wanneer de verworvenheden van de democratie op de helling worden gezet door de eeneiige drieling blindheid, domheid en fanatisme.

Het richtsnoer waardoor waakzame democratische staten zich bijgevolg onaflatend moeten laten leiden voor het opnieuw te laat is en de ultieme noodklok luidt, is dat geen enkele politieke misdaad mag gebagatelliseerd worden in een tijd waarin fanatieke haat opnieuw in droeve opmars lijkt.

Maar een wijs man mijmerde ooit: "The only thing we can learn from experience is that we do not learn from experience", vandaar dat gewelddadige ontsporingen in woord en daad in binnen – en buitenland, of die uitgaan van extreem-linkse avonturiers, van rancuneuze neofascistische warhoofden of van Sjoa-ontkennende staatshoofden met nucleaire ambities, die bovendien hun negationisme koppelen aan expliciete uitroeiingsdreigementen, nimmer ofte nooit te vergoeilijken zijn.

Dames en Heren, als herdenking ergens op slaat, slaat het op het heden. Elke terugblik is, het kan niet anders zijn, een blik vanuit het heden naar de toekomst toe en, om te voorkomen dat een herdenking fossiliseert, is spreidstand tussen woord en daad uit den boze; anders gesteld, dromen over hoe het anders had moeten lopen is het onvruchtbaarste wat men kan doen, want zoals E. Levinas schreef "God schiep de wereld en de mens, Auschwitz", m.a.w. geschiedenis is geen toeval, het is een keuze, uw keuze.

L'école en sursis – La scolarisation des enfants juifs pendant la guerre

A l'occasion de la sortie de ce livre passionnant , paru chez Didier Devillez Editeur, nous avons interviewé l'auteur, Madame Barbara Dickschen.

N.C. - Barbara Dickschen, vous venez de publier un livre sur la scolarisation des enfants juifs pendant la guerre. Est-ce que vous pouvez d'abord vous présenter ?

B.D. - Avec plaisir. Je travaille pour la Fondation de la Mémoire Contemporaine depuis 1999 en tant que chercheur. La FMC est une institution qui s'attache à étudier les divers aspects de l'histoire des Juifs en Belgique au XXe siècle. C'est dans le cadre de sa campagne de récolte de récits de vie, que j'ai rencontré des gens qui m'ont encouragée à écrire ce livre. Mais pour parler de moi, en quelques mots : j'ai fait des études de philologie romane à la VUB et je suis arrivée à la FMC par hasard, suite à une annonce dans Le Soir. En gros, je m'occupe d'histoire, de recherches dans les archives et de récolte de témoignages, de récits de vie.

N.C. - Comment le livre est-il rédigé ? S'agit-il de témoignages oraux ? Ou la matière provient-elle principalement des archives ?

B.D. - En fait, il reflète vraiment le travail que nous faisons à la Fondation. Nous avons commencé par la récolte de récits de vie ; ensuite nous avons travaillé en archives. Quand on lit le livre, on y trouve autant de témoignages que de résultats du travail en archives. J'ai évidemment attaché beaucoup d'importance aux recoupements.

N.C. - Quelles sont les principales sources d'archives consultées ?

B.D. - Nous avons eu la chance, grâce l'intervention du Consistoire, d'avoir accès à un fonds d'archives tout à fait intéressant, les archives de l'AJB , qui se trouvent actuellement au JMDV à Malines, ce qui nous a permis de réaliser un premier ouvrage, ensemble avec le CEGES, intitulé « Les Curateurs du Ghetto, l'Association des Juifs en Belgique, sous l'Occupation ». Là, j'ai écrit un chapitre sur l'enseignement « L'AJB et l'Enseignement ». Après cette première étape, j'ai continué à partir de ces archives-là, mais également à partir des archives qui sont au Consistoire. J'ai consulté également les archives aux AGR (Archives Générales du Royaume). Il faut savoir qu'en ce qui concerne l'enseignement, c'est-à-dire l'instruction publique, il reste peu ou pas d'archives, parce qu'en fait, elles ont brûlé en 1949. Oui, le Ministère de l'Instruction publique a brûlé. Il y a eu un incendie et toutes les archives ont disparu. Ce qui était très, très difficile, c'est qu'il m'a fallu recouper avec des archives que j'ai trouvées de ci, de là. Les archives étaient très dispersées en Belgique et un fonds très important, c'est le Fonds Nyns. Marcel Nyns était le secrétaire général de l'Instruction publique pendant la guerre et il a gardé tous ses papiers et la famille les a donnés aux AGR, où ils constituent un fonds extrêmement intéressant. Voilà pour l'essentiel. Et puis, j'ai dû aller à gauche et à droite, un peu partout en Belgique, pour trouver des documents qui m'aideraient à approfondir certaines choses.

N.C. - Au point de vue témoignages : avez-vous encore retrouvé des personnes qui avaient œuvré dans ce secteur pendant la guerre ?

B.D. - En fait, comme je l'expliquais, c'est comme cela que j'ai trouvé le sujet. Dans le cadre de la campagne de récolte de témoignages, certains témoins m'avaient parlé d'écoles créées sous l'occupation. Je connaissais l'existence de ces écoles, parce que j'avais lu les ouvrages de Maxime Steinberg qui en parle dans « L'étoile et le fusil ». Jean-Philippe Schreiber s'est également intéressé à ces écoles, mais j'ai pu approfondir le sujet et rencontrer pas mal de personnes qui étaient des témoins actifs de ce sujet de l'éducation.

N.C. - Des personnes qui avaient été enfants, élèves de ces écoles ? Avez-vous également rencontré des personnes plus âgées, peut-être des gens qui y ont travaillé comme professeurs ou comme membres du personnel administratif, ou même de la direction ?

B.D. - En fait, j'avais déjà fait un article sur une école qui est l'Ecole Moyenne Juive de Bruxelles, article qui a paru dans les Cahiers de la Mémoire Contemporaine, il y a déjà quelques années de cela. Dans le cadre de cet article, j'ai rencontré des personnes qui avaient été professeurs, notamment une personne qui n'était pas juive et qui avait été professeur dans cette école. Mais j'ai surtout rencontré les proches d'anciens professeurs. Il est vrai que nombre de ces professeurs sont

décédés. J'ai rencontré deux personnes qui étaient professeurs dans une école juive.

N.C. - Et combien d'écoles juives y avait-il au total ? Vous avez le chiffre en tête ?

B.D. - Oui, c'est-à-dire qu'il y a deux sortes d'écoles. Il y a d'abord les écoles qui étaient créées spontanément, donc qui n'ont pas été créées par l'AJ B, à la suite de l'expulsion de la première tranche d'élèves, en janvier 1942. Donc suite à l'ordonnance du 1er décembre 1941, une première tranche d'élèves, ceux qui ne sont pas ou plus soumis à l'obligation scolaire, sont expulsés. Des écoles sont créées par des particuliers et là, on parle de quatre ou cinq « écoles ». En fait, il s'agit parfois simplement de cours un tant soit peu structurés.

N.C. - Dans quel genre de locaux ?

B.D. - Parfois dans les locaux de l'AJB, parfois chez les gens. Il est difficile de répondre à cette question d'une manière univoque. Par contre, l'AJB est obligée de s'organiser pour créer des écoles primaires, pour la seconde tranche qui est expulsée. Là, on parle de l'année scolaire 1942-1943, à partir de septembre '42. S'il n'y avait pas eu les rafles, il y aurait eu pas mal d'écoles primaires. Ces écoles primaires n'ont pas vu le jour, tout simplement parce qu'il y a eu les rafles et… ce que l'on sait maintenant. Il y aura quelques écoles quand même, à gauche et à droite. De combien d'écoles parle-t-on vraiment ? De très peu d'écoles, cinq ou six écoles à Bruxelles, à Anvers, à Liège.

N.C. - Elles sont donc éparpillées ?

B.D. - Oui.

N.C. - Au fond, le livre traite-t-il en particulier de l'école Tachkemoni à Anvers ? Parce que, si mes souvenirs sont bons, l'école a été utilisée par les Allemands pour y rassembler les enfants et, au moment voulu, les déporter à partir de là ?

B.D. - L'école Tachkemoni d'Anvers est un cas très intéressant. En fait, il y a deux écoles juives à Anvers. Quand les enfants juifs sont expulsés, le grand problème, c'est qu'il n'y a pas de réseau d'enseignement juif en Belgique, à part deux écoles à temps plein, toutes les deux dans le quartier juif à Anvers : Tachkemoni et Jesodé Hatorah.

Ces deux écoles continuent à fonctionner. Dès les premières rafles, Jesodé Hatorah ferme ses portes, contrairement à Tachkemoni, qui est rebaptisée sous le nom de « L'école juive d'Anvers », et les enfants y poursuivent leur scolarité. On y retrouve également ceux qui ne sont pas ou plus soumis à l'obligation scolaire, ainsi que les candidats instituteurs pour les futures écoles primaires juives – à créer. D'une manière tout à fait étonnante, cette école va continuer à fonctionner, malgré les rafles, jusqu'en juillet 1943. A ce moment-là, on y retrouve principalement des pensionnaires du home voisin pour les enfants dits abandonnés, ceux dont les parents ont déjà été déportés. Et comme nous sommes fin juillet, les enseignants préparent la nouvelle rentrée, celle du 1er septembre 1943.

N.C. - Il s'agit principalement d'enfants de quels âges ?

B.D. - D'enfants soumis à l'obligation scolaire, donc de l'enseignement « primaire ». A partir de quatorze ans, c'est un autre problème, celui des enfants qui sont dans les homes, les orphelinats de l'A.J.B. Mais revenons à cette rentrée scolaire de septembre '43. Il faut savoir que dans la nuit du 3 au 4 septembre 1943, de nombreux Juifs sont arrêtés à leur domicile. On assiste donc à la liquidation brutale de la communauté juive d'Anvers ! La rentrée scolaire a bien lieu, mais elle ne dure que deux jours… Et sur les 19 personnes qui forment le corps professoral de « L'école juive d'Anvers », pas moins de 16 sont déportées. Une seule reviendra des camps. Quant aux 11 adolescents inscrits en scolarité obligatoire prolongée, 9 connaissent le même sort. Le sort de la communauté juive d'Anvers est exemplatif et donne une idée de ce qu'a été la liquidation typique d'une communauté juive par les nazis.

N.C. - Et les autres écoles ?

B.D. - Les écoles primaires juives devaient être créées pour accueillir les enfants en scolarité obligatoire et ce, pour septembre '42. Mais il y a les rafles. Les parents qui en réchappent choisissent souvent la clandestinité. Il y a donc très peu d'enfants qui se présentent encore à l'école pour l'année scolaire 1942-1943. A Bruxelles, l'AJB a des problèmes pour s'organiser matériellement et demande que la rentrée scolaire soit repoussée au 15 octobre. A Liège également. Alors qu'à Anvers, cette question ne se pose pas, puisqu'il y a déjà les bâtiments, ceux de Tachkemoni et de Jesodé Hatorah. L'AJB s'organise, et crée les écoles. Survient alors un incident précis, l'arrestation de deux puéricultrices dans une école maternelle, qui avait été créée par Fela Perelman. Celle-ci avait créé 4 jardins d'enfants à Bruxelles. Mais en octobre 1942, deux puéricultrices sont arrêtées au sein de l'école même. A partir de ce moment où les Allemands commencent à arrêter des gens au sein de l'école pour le travail obligatoire, les autres enseignants ne veulent plus continuer à travailler. On commence aussi à se rendre compte que les Allemands ne tiennent pas leurs promesses. Un autre problème est celui des candidats instituteurs. Il y en a de moins en moins à cause de l'obligation de se rendre à Malines pour le « tra-

vail obligatoire » et ce, malgré les promesses de l'autorité occupante de ne pas convoquer les candidats instituteurs. Certains partiront déjà avec les premiers convois, surtout formés de jeunes. Malgré tout cela, certaines personnes vont continuer à s'obstiner à vouloir créer des écoles ! Ce n'est qu'à la fin de décembre 1942, qu'on abandonnera le projet de création d'écoles à Bruxelles. A Liège, on a déjà abandonné, parce qu'il n'y a plus personne pour l'organiser. A Charleroi, le projet n'a jamais vu le jour, simplement parce que l'AJB a pesé de l'intérieur . En fait, l'AJB à Charleroi a été investi de personnes qui étaient actives dans la résistance. Mais ce qui va se passer, c'est qu'en parallèle, dans les homes pour enfants dits abandonnés, les homes qui sont sous l'égide de l'AJB, on va être obligé d'organiser un enseignement. Ces homes reçoivent des subsides du Ministère de l'Instruction Publique pour organiser cet enseignement. Ils sont donc tenus à suivre le programme officiel. D'après les témoignages, cet enseignement n'était pas extraordinaire, car ceux qui enseignaient n'étaient soit pas formés à cet effet, soit beaucoup « trop formés », des universitaires formés à enseigner à des jeunes bien plus âgés. Cependant, après la guerre, ces années seront reconnues et les élèves survivants pourront reprendre le fil de leurs études.

N.C. - Donc, finalement, ces *écoles en sursis* seront liquidées en juillet ou en septembre 1943.

B.D. - C'est cela. La dernière école, Tachkemoni, c'était en juillet 1943. Mais la grande rupture, c'est l'été '42, puisque c'est le moment des arrestations, de la persécution active, cruelle, violente, agressive. Mais que font les enfants en général, ceux qui sont plongés dans la vie clandestine ? Parfois, ils arrivent à poursuivre leur scolarité, certains par des cours de professeurs privés, d'autres par la lecture. Mais la plupart des enfants encore présents décrochent pendant plusieurs années.

La guerre a été vraiment une rupture dans le cursus scolaire des jeunes. Après la guerre, la plupart d'entre eux n'ont pas la possibilité de reprendre des études et sont démunis,tant psychologiquement que financièrement. L'exception est principalement formés par les jeunes qui s'étaient retrouvés dans les homes, particulièrement ceux de l'AIVG, dont certains pourront quand même reprendre le fil de leurs études.

La guerre constitue également une rupture sur le plan des mentalités. Avant la guerre, la toute grande majorité des enfants juifs fréquentaient l'école publique, dans toutes les villes, même à Anvers. Après la guerre, les gens, marqué par la Shoa, créent des écoles juives. Il y en a donc bien plus à présent, en Belgique, qu'avant la guerre. Ce que je voudrais encore rajouter, c'est qu'à travers le sujet de la scolarisation des enfants juifs pendant la guerre, on peut approcher de façon significative le problème du judéocide en Belgique d'un triple point de vue : celui des persécuteurs, celui des persécutés, voir comment les victimes ont réagi par rapport à ce problème précis, et celui de la réaction des autorités belges, de l'administration : comment les autorités belges ont-elles pu accepter l'expulsion de ces gens.

N.C. - Tout cette problématique est d'ailleurs très actuelle, puisqu'on en parle dans le rapport du CEGES. Pouvez-vous nous en dire un peu plus ?

B.D. - En fait, le rapport du CEGES reprend toute la question, principalement en rapport avec la docilité des autorités belges pendant l'occupation. On voit très bien comment l'administration belge a accepté les décisions de l'occupant. Comment le principe de l'expulsion des Juifs de l'enseignement a été mise sur pied, en plusieurs étapes. Depuis la mise au ban des auteurs juifs dans les écoles et les universités du pays, jusqu'à l'expulsion physique d'enfants et d'adolescents. On voit comment les enfants sont frappés par les ordonnances raciales et à quel point l'autorité belge accepte… et s'adapte. Il y a évidemment quelques réactions fort différentes, selon les convictions. Certains vont aider l'AJB, par solidarité. C'est le cas du bourgmestre d'Uccle, Jean Herinckx, qui devient un proche de Fela Perelman, et qui va l'aider à créer l'école gardienne dans sa commune. D'autres vont aider l'AJB simplement par obligation, par attentisme : c'est l'attitude générale de l'administration belge durant la guerre. D'autres encore vont aider l'AJB par conviction nationale-socialiste ! C'est le cas de l'échevin de l'instruction publique d'Anvers, Robert Van Roosbroeck, qui va aider l'AJB à créer des écoles juives pour les enfants, parce qu'il est convaincu qu'il faut séparer les Juifs des non-Juifs, pour des raisons d'hygiène raciale. Il est très curieux de voir comment beaucoup de choses se sont recoupées pour qu 'il y ait ces écoles. Et à travers ce sujet, il est intéressant de voir comment le mécanisme de l'exclusion antijuive a fonctionné.

N.C. - Vous avez évoqué les écoles gardiennes et primaires. Les jeunes qui ne sont plus soumis à l'obligation scolaire que leur arrive-t-il ? Y a-t-il également des écoles qui les accueillent ? Des écoles ont-elles été créées par l'AJB également pour cet âge-là, finalement pour l'enseignement secondaire ?

B.D. - En fait, je parle des enfants soumis à l'obligation scolaire. L'obligation scolaire, à l'époque, c'est jusqu'à quatorze ans. Mais le

ministère de l'Instruction Publique va obtenir de l'autorité occupante, que ce soit jusqu'à seize ans dans ce cas précis et que soit appliqué un arrêté royal déjà appliqué auparavant pour combattre le chômage. Donc les enfants juifs sont finalement soumis à l'obligation scolaire jusqu'à l'âge de seize ans. Après cela, ils se retrouvent dans une autre catégorie. A Bruxelles, il y a l'Ecole Moyenne juive de Bruxelles, créée très rapidement après l'expulsion, en février 1942, et qui est un cas extrêmement intéressant. C'est un jeune étudiant de l'ULB, lui-même exclus, Chaïm Cymring, qui va créer cette école. Il va, en fait, rassembler des proches, qui sont tous des professeurs à l'ULB, des enseignants, ou de jeunes étudiants brillants. Ils forment son corps professoral. Il va s'organiser et créer une école dans les anciens locaux du Consistoire Central Israélite de Belgique. La nouvelle se répand de bouche à oreille et une cinquantaine de jeunes viennent suivre ces cours. Les locaux devenant trop petits, l'« école » déménage, et s'installe à la rue Saint François à Saint Josse. Il y aura des cours pour des candidats instituteurs bruxellois, jusqu'au moment où cela se termine, en juillet 1942. Cymring lui-même est arrêté. En fait, au moment où certains candidats instituteurs sont convoqués à Malines, il décide de s'y rendre pour les libérer. Il y est lui-même arrêté et y restera pendant un long moment. Grâce à ses faux papiers qui témoignent de son identité belge, il est finalement libéré et plonge dans la clandestinité. Mais suite à une dénonciation, il est à nouveau arrêté et mourra, avec sa jeune épouse, à Auschwitz.

N.C. - Et à Anvers ?

B.D. - A Anvers également, à Tachkemoni, on avait des cours pour candidats instituteurs et des cours de ce que l'on appelait « des cours de scolarité prolongée », pour plus de quatorze ans. Il y aura aussi la volonté de créer des écoles spéciales, c'est-à-dire des écoles techniques. A Bruxelles, on créera une école technique, qui va fonctionner très peu de temps. De même au sein de Tachkemoni, il y aura des cours techniques comme le dessin technique ou des cours de cuisine pour les jeunes filles. Il y aura également la volonté de créer une Académie des Beaux-Arts pour les Juifs à Bruxelles, mais cela ne se fera jamais. Ou encore une école pour enfants handicapés, avec le même résultat…

N.C. - Toutes ces initiatives émanent de qui ?

B.D. - De l'AJB. L'ordonnance du 1er décembre 1941 confère à l'AJB la responsabilité des écoles juives et l'AJB va prendre ce rôle très au sérieux.

N.C. - Est-ce que ces écoles constituent une espèce de sursis pour les enfants, rassemblés pour les déporter ensuite plus facilement ?

B.D. - C'est toute la problématique et il est très difficile d'y donner une réponse simple et sans équivoque. On voit bien comment tout cela se met en place, avec les différentes étapes : la mise au ban des auteurs juifs, le recensement de tous les élèves juifs des écoles moyennes publiques et privées d'Anvers et de Bruxelles, réalisé déjà bien avant les déportations. Là, pour le recensement , je parle de février 1941, les autorités locales, anversoises et bruxelloises, acceptent de le faire. Il convient de rappeler que c'est un recensement parmi tant d'autres. A ce moment-là, il y a déjà des registres de Juifs. Les édiles bruxellois et anversois se sont dit « Il n'y a pas de mal à recenser des élèves juifs ». Cela s'est fait sans problème. Après ce recensement des élèves juifs, on ira jusqu'au recensement des étudiants juifs dans les diverses universités, libres et de l'Etat. Ce sera également effectué sans problème. Dès que ces recensements sont réalisés, les résultats sont remis sans autre forme de procès à l'autorité occupante qui les demande. Bien avant l'expulsion des enfants, on expulse les étudiants de première année de l'enseignement universitaire et supérieur. Et là, je parle de fin 1941 : tous les étudiants de première année sont exclus, les Juifs ne peuvent plus s'inscrire dans les universités. Cela passe un peu inaperçu, parce qu'à ce moment-là, fin novembre, l'ULB ferme ses portes. Peu après, il y a l'ordonnance du 1er décembre 1941 provoquant l'expulsion de tout le monde, les enfants et les adolescents. Le processus s'est donc fait en plusieurs étapes, ce qui nous induit à penser que les Allemands ont sans doute voulu tester la maniabilité des autorités belges et voir jusqu'où ils pouvaient aller. Et il s'est avéré qu'ils n'ont eu aucun problème. Ils ont eu la voie libre, ils ont pu aller aussi loin qu'ils voulaient, jusqu'à l'inimaginable : l'expulsion des enfants. Les recensements ont aidé les Allemands à tester la maniabilité des autorités belges. Le résultat a sans doute dépassé tout ce qu'ils avaient osé espérer. Et, bien sûr, les recensements les aideront peu de temps après à réaliser la « Solution finale » par rapport aux Juifs en Belgique. Alors pourquoi ces écoles ont-elles été créées ? Dans le chef de l'occupant nazi, l'hypothèse la plus vraisemblable consiste à dire qu'elles ont été créées afin de rassembler les enfants. Pour mettre la main facilement sur eux quand le moment serait venu.

N.C. - Barbara Dickschen, je vous remercie chaleureusement et vous souhaite beaucoup de succès pour votre livre.

Propos recueillis par M.L.

Hommage au **Baron J. Klener**

Quelques mois avant que le Consistoire Central Israélite de Belgique ne fête ses deux siècles d'existence, il a plu à Sa Majesté Albert II d'accorder ses faveurs nobiliaires à notre président, le professeur Julien Klener. Cette distinction remarquable en faveur du président du Consistoire concrétise parfaitement son parcours à la fois académique et au sein de la communauté juive de Belgique.

Lorsque j'avais recommandé, il y aura bientôt sept ans, à la fonction présidentielle, Julien Klener, j'étais parfaitement convaincu qu'il possédait les qualités requises pour remplir ce rôle à la fois représentatif du judaïsme belge et de responsabilités à la tête d'une communauté qui, au lendemain de la Deuxième Guerre mondiale, et au seuil du XXIe siècle , devait faire face à de très nombreux problèmes liés notamment à la fédéralisation de la Belgique et à l'épanouissement d'un judaïsme anversois orthodoxe.

En près de sept ans, Julien Klener a pu efficacement et effectivement asseoir son autorité présidentielle. Grâce à ses qualités, non seulement de négociateur, mais aussi sa connaissance excellente de toutes les facettes du judaïsme contemporain.

Faut-il rappeler aussi ses qualités profondément humanistes, requises pour l'important dialogue entre les différents cultes et son impact au niveau de la plateforme interreligieuse ?

J'ai eu le privilège d'assister à l'hommage rendu par ses collègues à l'Université de Gand, lors de son passage à l'éméritat. Ses collègues et ses disciples avaient été unanimes pour reconnaître ses excellentes qualités de pédagogue, de penseur et sa connaissance encyclopédique des langues anciennes telles l'araméen, l'assyro-babylonien, mais aussi l'arabe coranique et l'indonésien.

J'aimerais achever cette brève évocation en soulignant qu'il n'a jamais été question pour lui d'exercer une présidence nominale, mais elle est et a toujours été effective avec les charges morales et matérielles qu'elle comporte pour lui.

Si en contraste avec la modestie foncière qui est un des traits particuliers de son caractère, il a accepté cette place au premier rang du judaïsme belge, c'est qu'après une brillante carrière académique aux universités de Gand et de Liège, il a perçu la nécessité de se mettre au service de la communauté. Il est aujourd'hui le premier président issu d'une communauté juive flamande, après avoir enseigné dans les deux langues nationales avec le même bonheur.

Je souhaite fermement à Julien Klener de poursuivre pendant de longues années encore cette mission devenue aujourd'hui si difficile et si délicate, mais qu'il me paraît parfaitement apte à gérer avec bonheur et à l'appréciation de tous.

Professeur Georges Schnek
Président honoraire du Consistoire

LA RELEVE EST ASSUREE

Conseil des Femmes Juives de Belgique-Liga van Joodse Vrouwen in België

Le Conseil des Femmes juives de Belgique a élu le 5 mars dernier, à l'unanimité, Madame Liliane Seidman en tant que nouvelle présidente.

C'est en connaissance de cause, mais avec courage et après mûres réflexions que Liliane Seidman a accepté d'assumer les responsabilités inhérentes à ce titre.

Qui est Liliane Seidman :

Une épouse,

Une mère de deux enfants

Une grand-mère comblée par une petite fille âgée actuellement de 9 mois

Une femme ayant une activité professionnelle, une femme déjà impliquée dans la vie associative, une femme aux projets multiples qui trouvera le temps et l'énergie pour les finaliser.

Déjà très jeune, elle a vu ses parents très engagés au Maccabi, au KKL et à tout ce qui concernait le sionisme et Israël. Sa mère fut également très active lors de la création du Conseil des Femmes Juives de Belgique.

Liliane a fait des études de biologie (2 ans) à l'U.L.B., de secrétariat de direction (2 ans) en Belgique et 3 années d'études d'informatique à Berkeley University, San Francisco. Mariée à un ingénieur canadien, elle a quitté la Belgique en 1971, et elle a suivi son mari pendant 35 ans dans de nombreux pays (France, Canada, Indonésie, Californie , Arabie Saoudite, Grande Bretagne).

Cette découverte du monde a élargi, nous dit-elle, son horizon et ses connaissances aux différentes cultures et mode de vie. « C'est sur les chantiers de construction que j'ai découvert mes aptitudes d'organisatrice. »

En 1989, elle avait du temps libre et elle s'est engagée dans une organisation juive en Angleterre : la Ligue des femmes juives de Surrey, son mari travaillant sur le projet de l'Eurotunnel, les enfants allant à l'école.

Et de1990 à 1993, elle devient la présidente du Conseil des femmes juives de Surrey avec une activité principalement sociale : visites hebdomadaires dans les hôpitaux pour handicapés mentaux et moteurs et à la maison de retraite de Nightingale à Wimbledon, organisation de fêtes juives avec le rabbinat local, aide scolaire pour les enfants à problèmes, transport pour les personnes âgées…

En 1991 elle est élue membre du Conseil des femmes juives de la Ligue à Londres.

En octobre 1993, elle quitte l'Angleterre avec son mari pour le Sud de la France où elle devient, en 1994, membre active de la Coopération Féminine de Nice, tâche qu'elle assumera jusqu'en 2000.

En 2000 elle revient à ses origines à Anvers et très rapidement elle rallie le Conseil des Femmes juives de Belgique et aussi le Maccabi où elle assure la coordination des jeux européens de 2000 à 2003.

Son parcours fait d'elle la présidente idéale pour mener à bien les objectifs multiples que le Conseil des Femmes Juives de Belgique s'est imposé en tant qu'organisation belge et en tant qu'affiliée à l'International Council of Jewish Women (ICJW), ONG qui représente cinquante pays et environ deux millions de femmes juives dans le monde.

Souhaitons à Liliane Seidman une présidence constructive et dynamique. Elle a déjà commencé à mettre en chantier la 13e Conférence Européenne en collaboration avec ICJW pour Mars 2008 et dont le thème est : « European Women in Intercultural Dialogue. »

Bonne chance et Mazel Tov

L. Grosman
Past-president

Un représentant de la communauté juive d'Iran était récemment de passage dans notre pays. Nous lui avons posé quelques questions.[1]

N.C. - M. Arash, pouvez-vous vous présenter ?
M.A. - I am civil engineer, 35 years old, and I am religion teacher in Tehran in Jewish High Schools, also Jewish lecturer in synagogues and a Jewish researcher, books editor, writer of 3 religious books for high school students. I am involved in inter-religious dialogue and affairs. I have been editor in chief of Tehran Jewish committee magazine for 7 years.

N.C. - Pouvez-vous décrire la communauté juive vivant actuellement en Iran, et plus particulièrement à Téhéran ? Combien de familles cela représente-t-il ?
M.A. - Jewish population of 20 000, half in Tehran, rest in major cities like Esfahan and Shiraz.

N.C. - Quelles sont, en majorité, les professions de ces Juifs ? Y a-t-il liberté d'expression ? De presse ? Accès à toutes les professions ? Possibilité de faire une carrière politique ? Administrative ?
M.A. - Jews are like other Iranians in their jobs and way of living. Main differences are found about religious affairs. Done freely in their synagogues, homes and private spaces. Not involved in any military, governmental and political jobs. In other fields, they are like other Iranians.

N.C. - Reste-t-il des jeunes dans la communauté juive d'Iran ?
M.A. - Yes, percentage same as Iranian population. They go to private schools or public schools. There are special organizations for youth, students and ladies.

N.C. - Les femmes peuvent-elles également pratiquer des professions ? Le font-elles et lesquelles ?
M.A. - No special professions for ladies. They work like most Iranians, not like Europeans. Especially those who have university education. In recent years, most of the young ladies, with university education, are working

N.C. - Comment les Juifs d'Iran vivent-ils leur judaïsme ? Y a-t-il une vie juive religieuse ? Communautaire ? Y a -t-il des institutions juives (Ecoles juives ? Synagogues ? Centres communautaires ou culturels ?) actives et fréquentées ?
M.A. - According to the constitution, the religious minorities are free for doing their religious affairs. So Iranian Jews have no special limitations to practice their religious customs. They have many synagogues in Tehran and other cities. Most of them are active, also kosher butcheries, some centers for baking matzohs for Passover and religious classes for young people and children in synagogues. There is a chief rabbi who handles religious acts like, brith milah, marriage, divorce or anything related to religion. According to law, they have a member in the Islamic Parliament.

N.C. - Quelles sont les libertés dont jouissent les Juifs en Iran ? Liberté de culte ? De voyager à l'intérieur et à l'extérieur du pays ? Contacts avec les Juifs de l'Etranger ? Avec Israël ?
M.A. - Yes. Only exception: travel to Israel. Many contacts with Jews all over the world, especially with Iranian Jews who live now f.i. in Los Angeles or New York.

N.C. - La communauté juive d'Iran a-t-elle eu la possibilité de s'exprimer à propos des dérives du président Ahmadinejad concernant l'Etat d'Israël ? Et concernant la tenue de son colloque sur la Shoah ?
M.A. - None of these subjects are new for Iranian Jews as we have heard them from early days after Islamic Revolution. We are used to these political statements and although we don't agree with them, we don't show any reaction because we know there are only political maneuvers and there is nothing directly related with Iranian Jews.

N.C. - Pouvez-vous comparer les relations existant entre la communauté juive en Iran avant la Révolution Islamique et après ?
M.A. - The main difference is the population. Today it is less than before the revolution. The main things are the same, but weakened. For example, there were many rabbis in Iran, today only 1 or 2. Also before the Revolution, due to the good relations between Jewish organizations in the world, there was a high exchange of teachers and scholars and cultural support from abroad, but today, because of the lack of relations with Zionist organizations, our religious and cultural relations with Jewish organizations out of Iran are very limited.

N.C. - Y a-t-il une évolution dans ce domaine depuis la fin des années '70 ? Comment voyez-vous l'avenir de la communauté juive en Iran ?
M.A. - The population will be less than today, maybe limited to a few thousands, because of high rate of immigration. But the conditions of living will have no major change. A few synagogues will be active and the Jews will have their own right to do their religious and cultural affairs.[2]

1 Les propos de M. Arash sont sous son entière responsabilité. Le contact a pu être réalisé grâce à M. Armand Schmidt. Nous l'en remercions chaleureusement.
2 Informations générales sur la Communauté juive en Iran : http://www.iranjewish.com